

médiation pénale

APRÈS LE PROCÈS, la victime est répartie avec une demi-indemnisation. Ses agresseurs en ont pris pour 15 ans. Depuis lors, la victime côtoie l'un d'eux dans le cadre d'une médiation.



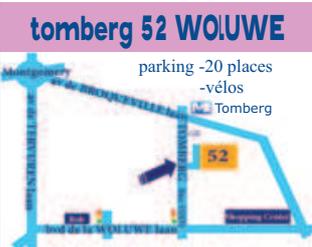
WILLY ROOBAERT, devenu aveugle suite à une agression, reste dynamique et tourné vers l'avenir.
 © JULIEN HOCKERS (ST)
KHALID HALUI, à table, à la prison de Nivelles. Il évoque le passé, envisage l'avenir, en dialoguant avec sa victime.
 © OLIVIER PAPEGNIES.



Le plus grand magasin de loisir créatif de Belgique



Le plus beau choix en loisirs créatifs:
 perles, scrapbooking, création de bougies, kits créatifs pour enfants, mosaïque, decopatch, cachets, pochoirs, feutre, bois à décorer, beaux-arts,... Et aussi à Woluwe: art du fil, cuisine créative
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h30.



www.creacorner.be

CREACORNER

ASSEMBLÉES

ORCO PROPERTY GROUP s.a.
 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen
 R.C.S. Luxembourg B44996 la « Société »

AVIS DE RÉUNION VALANT CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE EN 2014
 ISIN: XS0291838992 RECONVOQUÉE LE 13 JANVIER 2010 À 14H30 AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Une assemblée générale des détenteurs d'obligations 2014 les « Obligataires » enregistrés sous le code ISIN: XS0291838992, et décrits dans le prospectus du 22 mars 2007 émis par la Société en vue de l'émission le 28 mars 2007 de 199,544 obligations à taux fixe pour un montant nominal de €175.000.461,60 arrivant à échéance le 28 mars 2014 auxquels sont attachés 1.793.160 bonds de souscription d'actions remboursables les « Obligations 2014 » sera tenue au siège social de la Société le 13 janvier 2010 à 14h30 CET (« l'Assemblée Générale »).

Cette Assemblée Générale est tenue suite à la prorogation à quatre semaines de l'assemblée générale initiale réunie le 16 décembre 2009, ainsi que décidée par le conseil d'administration de la Société à la requête d'Obligataires représentant au moins un cinquième des Obligations 2014.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont à la disposition des Obligataires sur le site internet de la société, www.orcogroup.com ou sur demande, au siège social de la Société.

Commune de HAMOIR - Service de l'urbanisme
 AVIS

L'Administration communale de HAMOIR informe la population de l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la révision partielle du plan particulier d'aménagement numéro 5 dit « Le Thier » à HAMOIR.

La population est invitée à :

a. Consulter le dossier soumis à enquête publique (plan de destination, prescriptions urbanistiques) à l'Administration communale de Hamoir, rue de l'ohoghe n°14, tous les jours ouvrables de 7h au 21/01/2010, de 9h à 12 heures, les mercredis de 13h30 à 15h30 et les samedis de 10h à 11h (sur RV). Les réclamations et observations éventuelles doivent être adressées par écrit au Collège communal avant le 21/01/2010. La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra à l'Administration communale le 22/01/2010 à 11h30.

b. Participer à la réunion de concertation/information qui se tiendra le 07/01/2010 à 20h à l'Administration communale de HAMOIR.

HAMOIR, le 18/12/2009
 Par le Collège:
 Le Secrétaire,
 Ph. GROSJEAN

Le Bourgmestre
 PLECERF

L'espoir au bout de la

Un immeuble à appartements à Anderlecht, en face d'un beau parc. Un endroit tranquille, coloré. Willy Roobaert souligne lui-même la belle vue qu'il a de son appartement. Du moins, qu'il avait. Car depuis la terrible nuit du 2 au 3 janvier 2006, et le tabassage qui lui a fait perdre la vue, Willy Roobaert est plongé dans le noir total. A l'âge de 52 ans. Dans sa tête se bousculent toujours de nombreuses images d'un monde qu'il a perdu de vue. Ses récits regorgent pourtant encore du verbe voir. Il « voit » régulièrement des amis avec qui il joue au bridge ou va courir.

Une cellule comme les autres à la prison de Nivelles. La porte métallique s'ouvre sur une pièce de deux mètres sur trois, environ. Un lit en bois, un petit frigo, une petite télévision et une étagère. Khalid Halui, assis sur son lit, mange le plat chaud que l'on vient de lui apporter. Au mur, une photo de la chanteuse Rihanna et du rappeur américain The Notorious B.I.G. Halui, comme trois de ses complices, a été condamné à quinze ans de réclusion, le 24 avril 2008, pour le tabassage de Willy Roobaert lors d'un vol qui a mal tourné.

Retour à Anderlecht. La porte de l'ascenseur s'ouvre. L'aveugle sort, seul, en tenue de jogging et sans lunettes. Je le guide jusqu'à la voiture en passant entre les blocs de béton plutôt mal disposés autour de son immeuble. Willy Roobaert va courir au parc de Bruxelles avec un copain voyant. Il place un bandeau sur les yeux pour afficher sa cécité afin d'être respecté et davantage respecté par les

moi, les conséquences resteront terribles évidemment...»

Les choses se mettent en place, l'ASBL Mediante organise et planifie une première visite en prison. Un moment délicat. La victime et son agresseur vont se retrouver, face à face, pour la première fois depuis le procès. Ils vont ressentir beaucoup de sensations peu agréables, vont devoir mettre des mots sur les sentiments divers qui vont les traverser, les bousculer, les secouer. Puis communiquer dans un esprit constructif.

« La première rencontre se déroule très fort dans l'émotionnel, commente après coup Willy Roobaert. On revoit son agresseur qui a été condamné, qui est en prison... Ce n'est pas facile. La médiatrice est également présente. Comment exprimer publiquement, dans ce contexte, ce que l'on a gardé en soi si longtemps ? Ou alors ses souffrances ? »

Le détenu était embarrassé : comment allait réagir la victime ? Comment Halui allait-il lui-même pouvoir exprimer son ressenti ? Ou alors des remords, des excuses ? Avec condescendance ? Et une dose de culpabilité accrue ? La rencontre a eu lieu, en prison, autour d'une table. Les deux acteurs se sont fait face, à moins de deux mètres l'un de l'autre. La médiatrice était attablée avec eux. Elle a introduit le débat, contrôlé les réactions, et ramené sans cesse les propos aux objectifs fixés par la médiation.

« Halui s'est beaucoup excusé, nous confie Willy Roobaert, il s'est aussi inquiété de ma vie actuelle. » Cette médiation est particulière. Tellement la victime, Willy Roobaert, a une personnalité

de dédommagement, de réparation, mais aussi d'organiser l'avenir et la sortie de prison du détenu. Penser aux conditions que la victime pourra émettre à l'approche d'une libération conditionnelle. A terme, la médiation peut déboucher sur la signature d'une convention entre les parties, mais parfois le dialogue est à lui seul source de satisfactions.

Willy Roobaert et Khalid Halui se sont revus une deuxième fois, puis une troisième lors de laquelle ils ont exprimé le besoin de se revoir à nouveau mais dans un délai plus rapproché. A ce stade, il est question du futur, thème crucial pour les deux interlocuteurs.

Lors du procès, la justice n'a pas fait de cadeaux à la victime. Au moment du débat civil qui a suivi le procès pénal, la cour n'a attribué à Willy Roobaert que la

moitié des indemnités dues pour la perte de la vue. Prétexa : il avait déjà perdu l'usage d'un œil avant l'agression... Khalid Halui ignore peut-être cela, mais il pense souvent aux dégâts causés.

« J'essaie de me mettre à sa place. Je ferme les yeux pour tenter de me rendre compte. Mais après trente secondes c'est déjà insupportable. Je ne tiens pas dans le noir. Je me rends compte comme ça doit être difficile pour lui. » La vie de Willy Roobaert est effectivement devenue un calvaire qu'il gère malgré tout avec grandeur. Pour l'avenir, il envisage éventuellement une aide de Halui. Mais il n'en fait pas un de ses chevaux de bataille. Khalid Halui pense aussi au futur. « Cela fait bientôt quatre ans que je suis en prison. Ce qui me fait tenir, c'est ma famille, la victime et les projets. Je comp-

te travailler, fonder une famille, rattraper le temps perdu. Et si je parviens à me créer une bonne situation, j'en ferai profiter à M. Roobaert. Par cette médiation, je sais que je ne peux lancer des paroles comme ça, qui restent en l'air. »

Effectivement, le travail de médiation et l'investissement de la victime s'inscrivent dans la durée. « M. Roobaert sera toujours là, dans ma tête, pour me rappeler qu'il faut avancer. Il est un exemple pour moi, pour le futur. Inch'Allah, comme on dit chez nous. Je veux rester en contact avec lui, ici et ailleurs. Après ma sortie, je lui donnerai des nouvelles et si je peux l'aider je le ferai. C'est facile à dire, je sais. Mais je vais concrétiser tout ça. Je ne vais pas lui donner de faux espoirs. Je ne vais certainement pas l'oublier en sortant. » ■

JEAN-PIERRE BORLOO



W Je ne suis pas un père pour lui, juste un conseiller qui souhaite vraiment une amélioration. »

voyants. Dans sa tête, sans trop se mettre la pression, il prépare une rencontre importante. Il va rendre visite à Khalid Halui en prison pour rencontrer en tête à tête un de ses agresseurs. Si tout semble opposer ces deux êtres, ils vont malgré tout se « voir » et se parler, via l'ASBL Mediante (lire ci-contre). Et prolonger un processus initié lors du procès devant la cour d'assises.

« A cette occasion, mes agresseurs m'ont présenté leurs excuses. Et exprimé des regrets. C'est très important pour moi. » Willy Roobaert ne tend pas l'autre joue, il n'est pas naïf, ni haineux. Il croit juste en la nature humaine et il pense à l'avenir.

« C'est Halui qui a demandé de pouvoir me rencontrer. Je n'ai pas d'attente particulière par rapport à cela, mais je veux répondre à cette demande. Car je trouve cette démarche respectable et honorable. Nous verrons bien comment cela va se dérouler. Je n'en ai aucune idée ; on va à l'aventure. En tout cas, il est très important de l'encourager, lui, dans une voie plus constructive et positive. »

Dans sa cellule, Khalid Halui médite aussi sur cette visite. « C'est bizarre que M. Roobaert accepte de me rencontrer. Et qu'il me pardonne... c'est encore plus intrigant. Je veux surtout prendre de ses nouvelles et voir comment il va. Puis... essayer d'organiser quelque chose pour la suite... par rapport à son système de vie... d'un aveugle. »

Khalid Halui gambes dans sa cellule. Quinze ans ! Pour un premier contact avec le monde carcéral. Alors qu'il n'a que 23 ans. « C'est moi qui ai demandé cette médiation. C'est par rapport à la victime. Pour parler avec Monsieur Willy. Pour qu'il ait plus d'informations. Ça va être un moment très difficile de me retrouver en face de lui. J'espère que ce sera un grand pas en avant. »

Willy Roobaert est un optimiste face à l'Éternel : « Il a commis une grosse bêtise, qui me coûte très cher. Mais mes agresseurs restent des personnes humaines qui peuvent réfléchir à ce qu'ils ont fait, ou changer et revenir à de bonnes résolutions. Chacun peut faire des erreurs, puis se remettre sur le bon chemin. Pour

hors du commun. Il va de l'avant, il accepte de « voir » et « revoir » son agresseur, il reste toujours positif, il lui pardonne même... Étonnant. « Cela m'a complètement déstabilisé, reconnaît Khalid Halui. Je n'ai pas eu en face de moi quelqu'un qui montrait qu'il m'en voulait beaucoup. Il a été positif dès le départ. Ce n'était pas facile pour moi. »

Aveugle, handicapé à vie, Willy Roobaert désarçonne en effet tant il est humain. « Mon but, en allant le voir, c'était que tout aille bien pour lui, après. Que l'on marque le coup par cette médiation, et que l'on aille vers un mieux. Je doute que ce soit possible pour certains, mais lui... »

« Je ne suis pas un père pour lui, ponctue encore la victime, mais un conseiller qui souhaite vraiment une amélioration quand il sortira de prison. C'est pour ça que je viens le voir. Il n'existe pas grand-chose en prison en ce domaine. Alors, moi je le fais. Dans l'intérêt de tout le monde. Il n'y a rien d'exceptionnel à cela. »

Déstabilisé, Khalid Halui a du mal à trouver ses repères dans ces nouveaux rapports qui se nouent : « Je n'ai pas eu la chance d'avoir toujours des personnes positives comme cela en face de moi. » Et il lâche : « J'aurais aimé le rencontrer avant », en ne se rendant même pas compte qu'il l'a rencontré avant, et, pris dans une spirale de jeunes gens agissant en groupe, qu'il a participé à le plonger dans le noir à tout jamais...

L'ASBL Mediante espace les rencontres, pour laisser du temps à la réflexion. Pour préparer les rendez-vous suivants, aussi. Après l'émotion des premiers moments, place aux questions des uns et des autres et à la réflexion. Chacun choisit des thèmes qu'il voudrait aborder avec l'autre. L'ASBL structure le travail à mener entre les deux parties, insiste pour s'orienter dans une voie positive, et prépare les thèmes, tant avec la victime qu'avec l'auteur des faits. Elle parle d'échanges clarificateurs à effectuer sur les besoins, les souhaits, les difficultés des uns et des autres. Le but est aussi d'éviter les maladresses.

Il peut être question d'indemnisation,

Rien à voir avec la médiation familiale

La médiation évoque peu de choses au grand public. Pourtant, son utilité est démontrée. L'ASBL Mediante (1) s'illustre depuis des années dans ce secteur, en particulier dans tout ce qui touche les affaires pénales. Son rôle est d'établir un lien, une communication entre la victime d'un crime ou d'un délit, et l'auteur des faits. Si les deux parties le souhaitent, tant avant le procès qu'après, des rencontres peuvent être organisées en vue de surmonter le traumatisme et de préparer l'avenir.

« Ce n'est pas comme la médiation familiale ou locale, où les parties se connaissent et où il s'agit de retisser un lien entre elles suite à un différend. Ici, le lien est celui créé par l'infraction, un fait qui a causé des blessures. Il s'agit alors de permettre une gestion optimale d'une relation qui s'est créée dans un tel contexte, souligne Antonio Buonatesta, le coordinateur de l'ASBL. A partir de là, toute forme de communication possible est envisagée entre l'auteur de l'infraction et la victime. »

La demande de médiation peut provenir de chaque partie. Mediante se

charge de la relayer en proposant un débat le plus ouvert possible. Pour que chacun puisse aller loin dans ce qu'il a à dire ou à demander. L'optique n'est pas nécessairement de se réconcilier, mais bien de percer l'abcès sur un point qui fait toujours mal, qui reste incompris, sur une peur qui subsiste...

« On rencontre deux types de communications. L'une, pour faire avancer la question de l'indemnisation de la victime. Cela peut déboucher sur un accord signé entre les parties. Et l'autre, sur des éléments plus personnels qui doivent être exprimés : regrets, pardon... d'un côté, ou besoin d'explication sur les faits, ou d'expression de l'énorme souffrance et du vide causé par la perte d'un être cher, de l'autre », ajoute Antonio Buonatesta.

Du côté de la victime, on ressent souvent une grande appréhension à l'approche de la sortie de prison de l'auteur. Autant préparer ce moment. La victime peut exprimer ses craintes par rapport à cette sortie, et elle pourra aussi entendre les desiderata de l'auteur pour l'après-prison. L'idée est alors de baliser ensemble un terrain qui conviendra aux deux.

Certains cas extrêmes, de meurtre ou de faits de meurtres, ne permettent pas le rapprochement des points de vue, mais la médiation peut permettre à la victime et même à l'auteur d'aller de l'avant. Comme dans le cas dramatique d'un chauffard, sous influence, qui a renversé et tué un adolescent roulant à vélo. Le chauffeur, qui avait pris la fuite de peur d'être lynché par la foule, voulait s'exprimer sur son attitude. Le père de l'adolescent ne songeait qu'à venger son fils en réglant son compte à l'auteur. Lors d'une médiation, chacun a exprimé son avis sans que l'on ne débouche sur de la vengeance. La rencontre entre les personnes engagées dans une médiation n'est pas indispensable. « C'est une des modalités de la médiation, au même titre que la communication par lettre, ponctue le coordinateur. Quelques chiffres : sur 650 demandes de médiation, 450 sont devenues effectives. Et 55 ont débouché sur une rencontre. » ■

J.-P. B.

(1) Mediante, avenue Comte de Smet de Nayer 1, bte 16, 5000 Namur. Infos : 081.22.66.60 ou www.mediante.be